

## MAIRIE DE LAUZERTE

### Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2012 à 20 heures 30

L'an deux mil douze et le vingt juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de LAUZERTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard REY, Maire.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

**Présents :** BADOE Vincent, BROTONS Patrick, DELTEIL Joëlle, GIORDANA Jean-Claude, BOILLON Catherine, JOFRE Jacques, MILLS Amanda, REY Bernard, PIERASCO Jean-Franck, CAPMAS Jean-Pierre.

**Absents :** MURET Charlotte, PORTAL Sylvie, AUNAC Jean Luc.

**Procurations :** MALOTAUX Jacky à JC GIORDANA, REY Guillaume à B REY

**Secrétaire de séance :** Patrick BROTONS

#### Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 Avril 2012 :

Pas d'objections, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### 1) **OBJET : TARIF DES PHOTOCOPIES POUR LES ASSOCIATIONS:**

Monsieur le maire prend la parole et expose qu'il serait nécessaire de procéder à l'établissement d'un tarif pour les photocopies pour les associations et les écoles ; gratuité à ce jour. Le conseil municipal propose, à l'unanimité, de conserver la gratuité pour les écoles mais souhaite procéder à une étude jusqu'à la fin de l'année pour connaître les réels besoins des associations (quantités, noir/blanc, couleurs). A compter de ce jour, les photocopies demeurent gratuites pour les associations mais seront notées ce qui permettra au conseil municipal de se prononcer début janvier 2013 quant au tarif à appliquer.

#### 2) **OBJET : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS:**

Monsieur PIERASCO expose que les subventions aux associations qui ont présenté un dossier complet seront versées, les autres sont en attente de pièces complémentaires. Les membres d'associations présents à l'assemblée se retirent lors de la présentation de leur dossier. Le montant actuel à verser, délibéré à l'unanimité, est de 27 475.00 €, la prévision budgétaire étant de 45000,00 €.

Football Club Lauzertin	4 000.00
Gymnastique volontaire	160.00
Lauzerte <b>AIKIDO</b>	400.00
Lauzerte <b>Moto Loisirs</b>	2 000.00
<b>Volley</b> balllauzertin	400.00
Hand Ball Club	400.00
Ass. <b>Piégeurs</b>	35.00
Centre Cantonal <b>Jeunes Agriculteurs</b>	300.00
<b>Comice Agricole</b> Lauzerte	900.00
<b>Goujon Lauzertin</b> - Société de pêche -	200.00
<b>Rainettes des Prés, Jardin de simples</b>	200.00
Comité des fêtes de <b>Pont Fourcat</b>	400.00
Ecole de musique - Rue Bourbon	1 880.00

Fonds <b>Solidarité Logement</b> / C. Général	800.00
<b>Pas sans Toit - Montauban</b>	50.00
Office National Anciens Combattants (bleuets)	100.00
Velo Sport Montalbanais	500.00
Jeunesse en plein air	50.00
AssDév Soins Palliatifs (ASP82)	100.00

<b>TOTAL distribué</b>	27 475.00
------------------------	-----------

Festival du <b>Quercy Blanc</b>	500.00
Office du <b>Tourisme</b> - Asso	10 500.00
<b>ORGANUM</b>	800.00
<b>Quercymages</b>	700.00
<b>Terres Neuves</b> - Marché des Potiers	400.00
<b>Vivre Ensemble En Quercy</b>	500.00
Assoc° des <b>Parents d'Elèves Ec Primaire</b>	100.00
ass climatologique Moyenne Garonne	100.00
Prévention routière	50.00
<b>Société Franco allemande</b>	700.00
<b>ADIL</b> - AssDépInf°/ <b>logement T&amp;Gne</b>	100.00
Ass Tutélaire de T &Gne	50.00
<b>F.N.A.T.H.</b> - mutilé du travail	50.00
<b>FNAIR</b>	50.00

#### 3) **OBJET : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES.**

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de créer une convention pour les locaux communaux mis à disposition gratuitement par la mairie à :

- Association des chats : en face la mairie (ex syndicat des eaux)
- Office de tourisme pour le Centre Jeanne d'Arc (Espace Points de Vue)

Il s'agit là surtout de se prémunir d'éventuels problèmes d'assurances (accidents, dégâts) pouvant intervenir entre le propriétaire et l'occupant. Le conseil municipal à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de faire rédiger et signer ces conventions.

#### 4) **OBJET : COMMISSION MIXTE DES MARCHES DE PLEIN AIR.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de nouveau règlement des marchés. Ce dernier a fait l'objet de plusieurs réunions de travail et de concertation entre les représentants du Syndicat des commerçants non sédentaires de Tarn et Garonne, la Chambre de

Commerce et de l'Industrie, et des représentants des commerçants Il précise qu'il est nécessaire de désigner les conseillers municipaux qui siégeront à la commission mixte des marchés.

Le conseil municipal à l'unanimité, désigne :

- Titulaires : Jean-Claude GIORDANA, Jean-Franck PIERASCO, Jacques JOFRE
- Suppléants : Amanda MILLS, Catherine BOILLON, Joëlle DELTEIL

Monsieur le Maire est président de cette commission.

**5) OBJET : DROITS DE PLACE MARCHÉ FERMIER – REVISION DES TARIFS :**

Pour une mise en conformité avec la réglementation et éviter toute discrimination entre les catégories professionnelles, le montant du droit de place est à déterminer au mètre linéaire.

Le conseil municipal propose d'adopter à compter du 01 Juillet 2012 les tarifs suivants :

- |                                     |         |                |      |
|-------------------------------------|---------|----------------|------|
| - 1ml                               | = 1€    | - au trimestre | 9€   |
| - 2ml                               | = 2€    | - au trimestre | 17€  |
| - 3ml                               | = 3€    | - au trimestre | 25 € |
| - Le mètre linéaire supplémentaire  | 0,50 €  | - au trimestre | 5 €  |
| - Forains et industriels de passage | : 120 € |                |      |

Le conseil municipal à l'unanimité, valide ces tarifs, Monsieur le Maire est chargé de les faire appliquer.

**6) OBJET : FOURRIERE POUR ANIMAUX :**

Monsieur le maire signale qu'il est nécessaire pour des raisons de régularité de modifier la délibération du 15 Janvier 2009 décidant de la mise en place d'une fourrière municipale pour animaux errants en régie directe. Le droit de garde des animaux sera directement versé par le propriétaire du chien auprès du trésor public avec l'établissement d'un titre. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, désigne Monsieur le maire de se charger des formalités nécessaires.

**7) OBJET : AUGMENTATION DES LOYERS MUNICIPAUX :**

Monsieur le maire expose que l'indice de référence des loyers pour le quatrième trimestre 2011 est de 121.68 soit 2,11 % de variation. Il propose au conseil municipal d'actualiser les loyers en conséquence (cette augmentation représentera entre 7 et 9 € par appartement). Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le principe de cette augmentation.

**8) OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY PAYS DE SERRES :**

Monsieur le Maire expose la proposition de Monsieur le Président de la communauté de communes visant à la suppression dans les statuts, de la compétence relative à la gestion du gîte d'étape de Lauzerte au 01 Novembre 2012. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'accepter la suppression dans les statuts de la communauté de communes de la mention – gestion du gîte d'étape à Lauzerte – avec effet au 01 novembre 2012. Monsieur le Maire est chargé d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

**9) OBJET : CADRE DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE LAUZERTE**

Monsieur le Maire expose que suite au changement de grade de certains agents, il est nécessaire de modifier l'article 5. Les coefficients ne changent pas seule la filière « technique » est remplacée par « agent de maîtrise ». Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte, à l'unanimité, le principe de cette modification et charge Monsieur le Maire de son application.

**10) OBJET : CONVENTION SDE**

FRANCE TELECOM versait à la commune une redevance d'occupation du domaine public pour ses ouvrages sur le territoire de la commune. En date du 09 décembre 2010, le conseil municipal, par délibération souhaitait que le SDE perçoive cette redevance afin de mutualiser les moyens lors de la réalisation de travaux de dissimulation du réseau téléphonique. Cette convention permettra à la commune dès lors qu'elle réalisera ce type de travaux de percevoir une subvention de la part du SDE pour 50% du TTC des travaux réalisés. Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte, à l'unanimité, cette convention.

**11) OBJET : REEMETTEUR TNT :**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier le réémetteur pour le passage à la TNT sur le territoire communal. Le conseil municipal à l'unanimité, désigne Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire pour cette mission. Une subvention est possible pour ces travaux.

**12) OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CREANCE IRRECouvrable :**

Monsieur le Maire expose qu'il est en possession d'un état des produits irrécouvrables dressé par le comptable du trésor. Cette créance concerne la cantine pour un montant de 186,60 de l'exercice 2007. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur cette créance.

**13) OBJET : COMPTE D'EXPLOITATION SAUR, ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2011 :**

Monsieur le Maire donne lecture du compte d'exploitation de la SAUR pour l'assainissement collectif 2011.

Ce compte fait apparaître un produit de la taxe de : 38 309,32 €

Le montant de rémunération de la SAURs'élève à : 1396,74 €

Les impayés à la somme de 663,45 €

Le montant à percevoir par la collectivité est de : 36249,32 € pour 2011.

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte ce compte d'exploitation gestion.

❖ **Nomination de deux délégués pour les chemins de randonnée à la communauté de communes :**

Le conseil municipal désigne Monsieur Jacques JOFRE et Monsieur Jean-Pierre CAPMAS pour siéger à cette nouvelle commission de la communauté de communes.

❖ **Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie :**

Le conseil municipal en date du 21 mars 2008 et 28 octobre 2010 avait par délibération une délégation consentie, Monsieur le Maire expose dans ce cadre les décisions prises :

- Acceptation de proposition d'assurance du personnel anciennement GROUPAMA, pour la nouvelle filiale du même groupe dénommée CIGAC.
- Signature d'un marché de procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'immeuble ROUZZEAUD avec Monsieur Tony ROUILLARD, architecte pour un montant de 57 200 € HT, Quatre T4 et le rez de chaussée en surface commerciale, monsieur le maire expose qu'il est toujours en relation directe avec Tarn Et Garonne Habitat (ex HLM) pour trouver le montage financier le mieux approprié pour réaliser cette opération. Globalement dans le cadre d'une entente avec Tarn et Garonne Habitat, cet organisme financerait les travaux pour les appartements et percevrait les loyers jusqu'à amortissement (ensuite à la mairie) la surface commerciale en rez-de chaussée resterait de la compétence et du financement de la mairie : toujours donc à l'étude.
- Acceptation d'une indemnisation par AXA suite à effraction salle des fêtes pour un montant de 2979, 55 € TTC.
- Signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de réalisation de 2 parkings à l'éveillé avec l'entreprise GLADINE Stéphane SARL, pour un montant de 19 450 € HT.

#### **Questions diverses :**

- **SIEEOM** : ordures ménagères déchetterie : Monsieur JOFRE se fait écho de la dernière réunion du SIEEOM (ordures ménagères). Le coût actuel par habitant est de 73 €/ an pour la collecte, le tri, le recyclage, encombrants. Une recyclerie sera mise en place sur le nouveau site de LAFRANÇAISE, elle vise à recycler tout ce qui est possible et à le remettre en vente auprès des particuliers une fois restauré. Monsieur BROTONS rajoute que de nouveaux horaires sont mis en place pour les accès à la déchetterie, une brochure informera la population. (3 jours consécutifs en journées complètes, à savoir : mercredi, vendredi et samedi de 09h à 12h et de 13h30 à 17h - accessible également aux professionnels).
- **Drapeau occitan** : Monsieur Vincent BADOUC souhaiterait qu'un drapeau Occitan puisse être posé sur le fronton de la mairie avec le drapeau Français et le drapeau Européen. Le conseil municipal adopte cette proposition.
- **Commission sécurité du collège** : Monsieur Jean-Franck PIERASCO ayant participé à cette réunion informe que le dossier est à suivre de près.
- **Mitigeur Nouguy** : Monsieur CAPMAS informe que le mitigeur à la salle de Nouguy ne fonctionne pas bien. Le personnel communal est chargé de la réparation. Il en va de même pour une ampoule électrique à changer dans l'escalier.
- **Peupliers morts** : Monsieur CAPMAS précise également qu'un peuplier est mort et menace de tomber au moulin de TAURAN, d'autres sont malades. Il semblerait que ceci concerne la communauté de communes. L'information sera transmise. Il en va de même pour des trous signalés dans le chemin de Monsieur ELIPE ( com-com ).
- **Point à temps semi-automatique** : Monsieur JOFRE souhaite proposer à la communauté de communes l'utilisation d'un point à temps semi-automatique à la place de la lance traditionnelle. Ce système serait plus économique. Il préconiserait également l'emploi d'entreprises privées pour le fauchage, compte tenu du retard pris sur ces travaux dès le printemps. Cette requête sera présentée à la communauté de communes. D'autres emplacements handicapés seront matérialisés au nouveau vestiaire à Vignals.
- **PADD** : Une première réunion concernant le PLU a été organisée le 05 juin dernier. D'autres réunions sont à prévoir début juillet concernant plus particulièrement le Plan de Développement et d'Aménagement Durable.

A la réflexion :

- Moyens de mise en œuvre (OPAH)
- Renforcement des liens entre les lieux de vie
- Centralité du bourg
- Développement des activités commerciales

Une réunion PLU est prévue le 03 juillet (hors modification) à 14h30 à la mairie.

#### **La parole est donnée aux visiteurs :**

- **Chemins privés** : Monsieur PARDO expose que son chemin d'accès nécessite des réparations. S'agissant d'un chemin privé la commune ne prend pas en charge. Pour information toutefois dans le cadre des marchés passés avec les entreprises par la communauté de communes pour la voirie, les entreprises se sont engagées à pratiquer les mêmes prix pour elle que pour les particuliers qui souhaiteraient les faire intervenir à leur compte.

La séance est levée à 23h30

Prochaine réunion : NC

Le secrétaire de séance,  
Patrick BROTONS.